



## probleme de fosse septique

Par **dorly**, le **02/03/2011** à **09:59**

j'ai fait installer une fosse septique en novembre 2008 par un artisan. debut février, elle se bouchée déjà il est intervenu sans problème après encore 6 fois où là il l'a fait vidangé et au bout de 6 mois elle s'est encore bouchée et maintenant l'artisan a cessé son activité. Donc j'ai fait une lettre a son assureur pour sa décennale qui ma répondu que l'artisan lui avait dit que l'on mettait trop de papiers et que si l'on n'était pas d'accord nous avions qu'a prendre un expert. Donc j'ai contacté un expert et ma dit que le montant de l'expertise s'élevé a plus de 1000 € et que c'était a l'assureur de l'artisan de payer en cas de malfaçon de l'artisan. Donc j'ai téléphoné a son assurance pour lui expliquer et son assurance m'a répondu qu'il ne payerai pas mon expert mais il ferai faire une contre expertise. Pensez vous que s'est à nous de payer cet expert ?Merci de me repondre. Cordialement S.DORLY

Par **fra**, le **02/03/2011** à **10:18**

Bonjour,

De deux choses l'une, soit votre fosse septique se bouche parcequ'un ou plusieurs éléments obstruent, en aval, l'évacuation vers la zone d'épandage, soit il s'agit d'une malfaçon remontant à l'installation et, en ce cas, vous avez un recours.

Mais, plutôt que d'agir à l'encontre de l'Assureur de l'artisan, vous feriez mieux de prendre contact avec votre propre Compagnie qui vous a fait souscrire, peut-être, [fluo]une clause de recours juridique gratuit[/fluo], ce qui vous permettrait de voir les frais d'expertise, qui semble incontournable dans votre situation, couverts par cette dernière.

Par **dorly**, le **02/03/2011** à **10:30**

je vais prendre contact avec mon assureur, je vous remercie. et je vous tiendrei au courant.  
Sandrine